



INTÉGRATION ARCHITECTURALE DANS LES MILIEUX SENSIBLES - PRINCIPES DE DESIGN

VILLE DE GATINEAU

27 FÉVRIER 2023 (VERSION FINALE)

PROVENCHER_ROY

TABLE DES MATIÈRES

01	INTRODUCTION	3
	Objectif du document	3
	Cas d'intervention	3
	Patrimoine	4
	Utilisation des fiches d'intervention	5
02	GRANDS PRINCIPES ET APPROCHES CONCEPTUELLES	6
	Grands principes de conception	6
	Approches d'intervention architecturale	7
03	FICHES D'INTERVENTION	8
	Cas 1 - Fiche d'intervention pour une nouvelle construction	8
	Cas 2 - Fiche d'intervention pour une nouvelle construction	11
	Cas 3 - Fiche d'intervention pour un agrandissement	15
	Cas 4 - Fiche d'intervention pour un agrandissement	21
	Cas 5 - Fiche d'intervention pour une nouvelle construction ou un agrandissement	25
04	GLOSSAIRE	29

01. INTRODUCTION

Objectifs du document

S'adressant aux architectes, promoteurs, citoyens, fonctionnaires, membres des comités et élus, ce document a pour objectif d'encadrer la conception de tout projet de construction d'un immeuble ou d'agrandissement d'un bâtiment existant situé en contexte urbain sensible, et ce pour différents cas d'intervention. Cependant, il ne remplace pas la réglementation en vigueur et n'a aucune valeur légale. Il s'agit uniquement d'un outil d'information sur les bonnes pratiques.

L'enjeu d'intégration architecturale de nouveaux développements amène la Ville de Gatineau à adopter un document explicatif veillant à assurer le développement ou le redéveloppement de propriétés localisées dans les milieux dits sensibles de son territoire. L'appellation de secteur «sensible» désigne ici une zone où bon nombre de bâtiments qui s'y dresse présente un intérêt patrimonial. Sans s'y limiter, ces milieux peuvent parfois être encadrés par un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ou un règlement de citation.

Ce document tend ainsi à :

- Éviter les développements génériques sans écho aux spécificités du lieu ou traduisant un pastiche architectural.
- Favoriser une meilleure intégration architecturale des nouvelles constructions et des agrandissements.
- Protéger et mettre en valeur l'environnement existant des milieux sensibles.
- Valoriser la portée des gestes contemporains qui représenteront potentiellement le patrimoine de demain.

Cas d'intervention

Pour orienter la conception d'une nouvelle construction ou de tout agrandissement, 5 fiches d'intervention représentent respectivement 5 cas d'intervention. Voici comment ils sont structurés dans ce document :

Nouvelle construction

- Cas 1 : Sur un lot étroit, une nouvelle construction de gabarit similaire aux bâtiments adjacents.
- Cas 2 : Sur un lot plus large, une nouvelle construction plus imposante que les bâtiments adjacents.

Agrandissement

- Cas 3 : Un agrandissement de volume moins imposant que le bâtiment existant.
- Cas 4 : Un agrandissement de 3 à 4 étages plus imposant que le bâtiment existant.
- Cas 5 : Un nouveau projet immobilier de grande envergure, de 5 à 6 étages, qui intègre un bâtiment existant.

01. INTRODUCTION

Patrimoine

La **charte d'Athènes** par Charles-Édouard Jeanneret (Le Corbusier), est le résultat du IV^e congrès international d'architecture moderne de 1933, durant lequel un groupe d'architectes a formulé les principes essentiels à l'aménagement des villes. Le texte a été publié par Le Corbusier en 1943. Parmi ses résolutions importantes, la protection rapprochée des monuments historiques et de leur voisinage.

Ci-dessous quelques extraits¹ :

Point 65

« Les valeurs architecturales doivent être sauvegardées (édifices isolés ou ensemble urbains). »

Point 70

« L'emploi de styles du passé, sous prétexte d'esthétique, dans les constructions neuves érigées dans les zones historiques, a des conséquences néfastes. Le maintien des tels usages ou l'introduction de telles initiatives ne sera toléré sous aucune forme. »

Point 76

« Le dimensionnement de toutes choses dans le dispositif urbain ne peut être régi que par l'échelle humaine. »

¹ Le Corbusier.(1957).*La charte d'Athènes* (éditions de Minuit).Points.

² International Concil On Monuments and Sites (ICOMOS).(1964). *Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites (charte de Venise 1964)*. URL : https://www.icomos.org/images/DOCUMENTS/Charters/venice_f.pdf

La **charte de Venise**, issue du II^e Congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques de 1964, formule des principes fondamentaux pour la restauration et la conservation des monuments et des sites applicable à l'international. Les articles ci-dessous, extraits de la charte de Venise² définissent de bonnes pratiques à suivre :

Article 1

«La notion de monument historique comprend la création architecturale isolée aussi bien que le site urbain ou rural qui porte témoignage d'une civilisation particulière, d'une évolution significative ou d'un événement historique. Elle s'étend non seulement aux grandes créations mais aussi aux œuvres modestes qui ont acquis avec le temps une signification culturelle. »

Article 10

«Lorsque les techniques traditionnelles se révèlent inadéquates, la consolidation d'un monument peut être assurée en faisant appel à toutes les techniques modernes de conservation et de construction dont l'efficacité aura été démontrée par des données scientifiques et garantie par l'expérience.»

Article 12

«Les éléments destinés à remplacer les parties manquantes doivent s'intégrer harmonieusement à l'ensemble, tout en se distinguant des parties originales, afin que la restauration ne falsifie pas le document d'art et d'histoire.»

Article 13

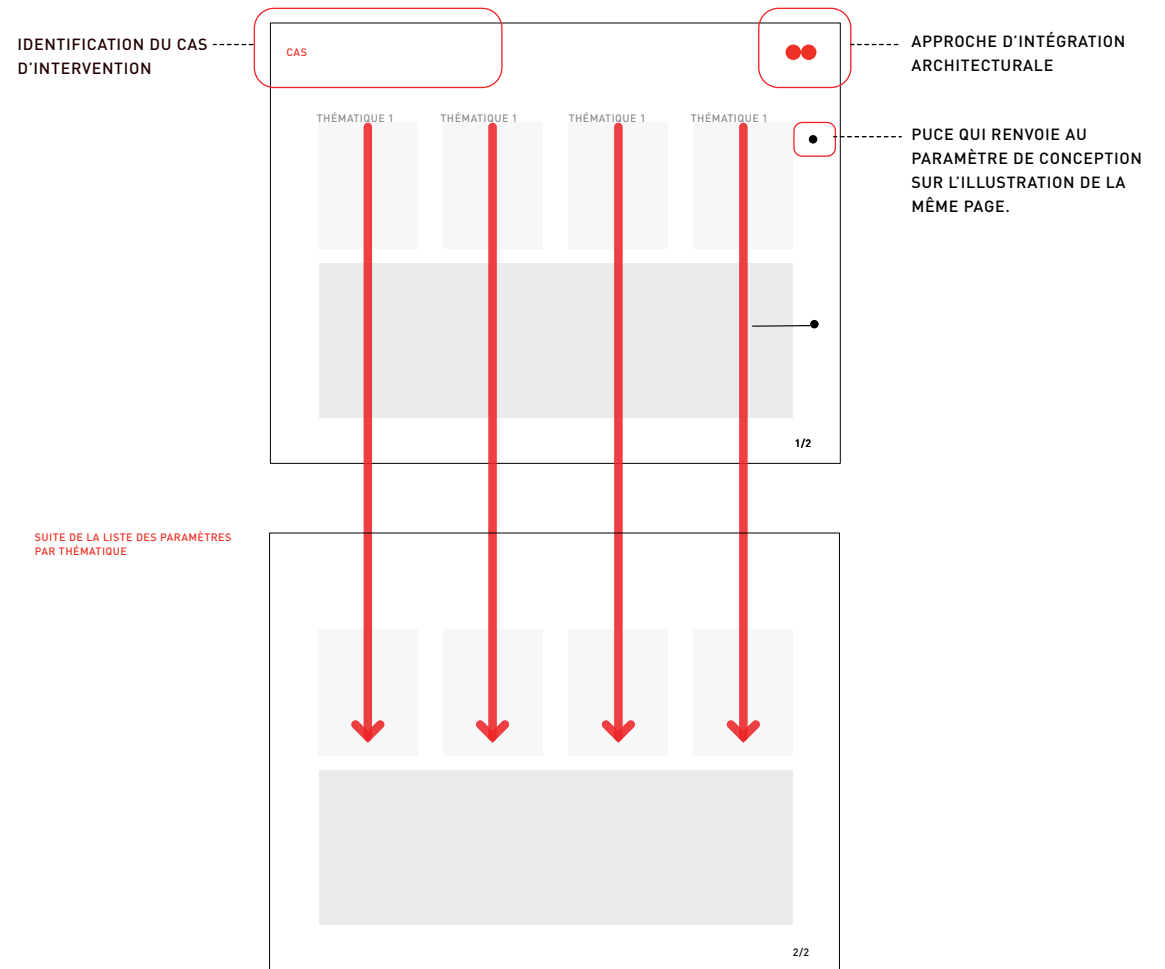
«Les adjonctions ne peuvent être tolérées que pour autant qu'elles respectent toutes les parties intéressantes de l'édifice, son cadre traditionnel, l'équilibre de sa composition et ses relations avec le milieu environnant.»

Utilisation des fiches

Les 5 fiches d'intervention couvrent chacun des cas pour un projet de nouvelle construction ou un agrandissement.

Les fiches proposent des paramètres de conception en fonction de l'approche d'intervention retenue, soit par l'effet recherché d'unité ou de contraste (voir page 6).

Les paramètres de conception sont organisés par thématique : implantation/volumétrie; aménagement paysager; toiture; ouvertures/accès; expression architecturale (voir diagramme explicatif d'un exemple d'une fiche ci-contre).



02. GRANDS PRINCIPES ET APPROCHES CONCEPTUELLES

Grands principes de conception

PRINCIPE 1

COMPATIBILITÉ DE L'ÉCHELLE

Percevoir l'échelle de toute addition en fonction de sa **relation compatible** avec les proportions de la forme bâtie de l'environnement de proximité et de voisinage, soit **en rapport avec le site** lui-même, ses terrains adjacents et les îlots limitrophes à celui-ci pour minimiser la perception de son impact depuis la voie publique.

PRINCIPE 2

VALORISATION CONTEXTUELLE

S'adapter aux **particularités paysagères** et contextuelles du terrain et de son milieu d'insertion pour mettre en valeur le paysage à l'échelle de la rue. La composition hétérogène ou homogène de la « **streetscape** » est une **condition existante** à considérer pour toute insertion.

PRINCIPE 3

DISTINCTION COMME REPÈRE

Distinguer toute nouvelle construction ou agrandissement dans un geste **fidèle à l'époque** pour rendre lisible l'évolution d'une composition architecturale par rapport aux gestes du passé et marquer l'empreinte culturelle des idées du **temps présent**.

PRINCIPE 4

ÉPURATION FORMELLE

Révéler une quête d'**épuration** des formes et de la matérialité comme médium pouvant exprimer une **abstraction du caractère ornemental** et pour concevoir une esthétique architecturale **sobre** et singulière.

PRINCIPE 5

ANIMATION DES ESPACES

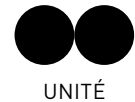
Marquer l'interface entre le site et le domaine public grâce à la mise en scène d'espaces libres ou interstitiels favorables à l'appropriation pour étendre les espaces de vie à l'extérieur et **réhausser l'animation** du domaine public.

Approche d'intégration architecturale

Pour mieux cerner la manière d'intervenir dans le cas d'un projet de nouvelle construction ou d'agrandissement dans les milieux sensibles de Gatineau, des paramètres de conception sont spécifiés selon deux approches d'intervention, nommées « unité » ou « contraste ». Le requérant peut se référer à la série de paramètres de conception selon l'effet d'unité ou de contraste recherché en fonction de l'un des 5 cas d'intervention visé.

L'APPROCHE « UNITÉ »

Il s'agit d'une intervention architecturale qui **adhère** à l'image de son milieu d'insertion. Elle propose une **épuration** du langage architectural existant qui contribue à l'**agencement** de l'environnement bâti.



UNITÉ

L'APPROCHE « CONTRASTE »

Il s'agit d'une intervention architecturale qui **marque par sa singularité** avec l'image de son milieu d'insertion. Elle propose un **nouveau** langage architectural dans le milieu qui contribue à la **variation** de l'environnement bâti.



CONTRASTE

NOUVELLE CONSTRUCTION

CAS 1 LOT DE DIMENSION ÉTROITE OCCUPÉ PAR UN BÂTIMENT DE GABARIT SIMILAIRE À CELUI DES PROPRIÉTÉS ADJACENTES



PARAMÈTRES DE CONCEPTION

IMPLANTATION/VOLUMÉTRIE

Le nouveau bâtiment respecte l'alignement de construction dominant à l'échelle de la rue ou de celui du bâtiment de référence adjacent.

1

Un jeu de retraits et d'avancées de la volumétrie du bâtiment rend la façade plus dynamique.

2

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Le retrait du bâtiment vis-à-vis de la rue permet d'aménager une aire de plantations et de verdissement contribuant à valoriser l'espace paysager de la rue.

3

TOITURE

Le type de toit est similaire à l'un ou l'autre des bâtiments adjacents (à pente ou plat).

4

Le couronnement du toit est souligné sans pour autant imiter le détail de la corniche ornementée des bâtiments adjacents.

5

OUVERTURES ET ACCÈS

Les ouvertures sont de proportions et d'orientation similaires à celles de l'un ou l'autre des bâtiments dominant à l'échelle de la rue et poursuivent leur alignement.

6

Le niveau de l'entrée principale est établi en rapport avec celui du bâtiment de référence ou représentatif de celui dominant à l'échelle de la rue et l'accès est protégé.

7

8

EXPRESSION ARCHITECTURALE

Les matériaux utilisés s'accordent aux matériaux et à la palette chromatique des bâtiments adjacents ou à leur effet dominant à l'échelle de la rue.

9

Le langage architectural du bâtiment peut exprimer une réinterprétation de l'un ou l'autre des bâtiments adjacents.

10

Les façades latérales aveugles doivent être dynamisées par un changement de couleur, de matériaux, ou une variation de la volumétrie du bâtiment.

11



1205 N 32nd St., Nest Builders development & design Studio, Richmond, Virginie (USA), crédit photo : Nest Builders



Résidence de l'avenue Lansdowne, AffleckdeRiva architectes, Montréal, Québec (Canada), crédit photo : AffleckdeRiva



Argyle residence, Batay Csorba architectes, Toronto, Ontario (Canada), crédit photo : Batay Csorba

NOUVELLE CONSTRUCTION

CAS 1 LOT DE DIMENSION ÉTROITE OCCUPÉ PAR UN BÂTIMENT DE GABARIT SIMILAIRE À CELUI DES PROPRIÉTÉS ADJACENTES



CONTRASTE

PARAMÈTRES DE CONCEPTION

IMPLANTATION/VOLUMÉTRIE

Le bâtiment respecte l'alignement de construction dominant à l'échelle de la rue ou de celui de l'un ou l'autre des bâtiments adjacents.

1

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Le retrait du bâtiment permet d'aménager une aire de plantations et de verdissement contribuant à valoriser l'espace paysager de la cour avant.

2

TOITURE

Un type de toit similaire à l'un ou l'autre des bâtiments adjacents peut être utilisé s'il exprime une variation notamment dans l'inclinaison des pentes, l'orientation du toit et le décalage de l'axe du faîte.

3

Le pignon de la toiture n'est pas séparé du corps du bâtiment pour former une continuité de la façade.

4

OUVERTURES ET ACCÈS

L'étage supérieur ou un élément architectural protège l'entrée principale des intempéries. L'élément de couverture de l'entrée principale reflète le style et les techniques de l'époque de construction.

5

6

EXPRESSION ARCHITECTURALE

Le revêtement peut proposer une subtile référence aux bâtiments adjacents soit par le choix des matériaux soit par leur assemblage.

7

8

Le choix d'agencer 1 à 3 matériaux suffit pour rehausser l'intérêt architectural d'une façade. La hiérarchisation des matériaux permet d'affirmer la prédominance de l'un d'eux en façade principale.

9



Jackman-House, Superkül, Playter-Estates, Toronto (Canada), crédit photo : James Brittain



Rift house, Clinton Cuddington + Piers Cunnington, Vancouver, Colombie britannique (Canada), crédit photo : Ema Peter

NOUVELLE CONSTRUCTION

CAS 1 LOT DE DIMENSION ÉTROITE OCCUPÉ PAR UN BÂTIMENT DE GABARIT SIMILAIRE À CELUI DES PROPRIÉTÉS ADJACENTES

PARAMÈTRES DE CONCEPTION

IMPLANTATION/VOLUMÉTRIE

Le rez-de-chaussée poursuit l'alignement dicté par l'un ou l'autre des bâtiments adjacents, mais ses niveaux peuvent être en décalage.

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Le retrait du bâtiment permet d'aménager une aire de plantations et de verdissement contribuant à valoriser l'espace paysager de la cour avant.

TOITURE

1 Le type de toit et son orientation peuvent être différents des bâtiments adjacents.

2 Le bâtiment propose une forme d'éclairage des combles nouvelle par rapport aux bâtiments adjacents.

OUVERTURES ET ACCÈS

3 Les ouvertures ont des proportions qui diffèrent de celles des bâtiments adjacents tout en s'alignant avec les grandes lignes de composition des façades adjacentes.

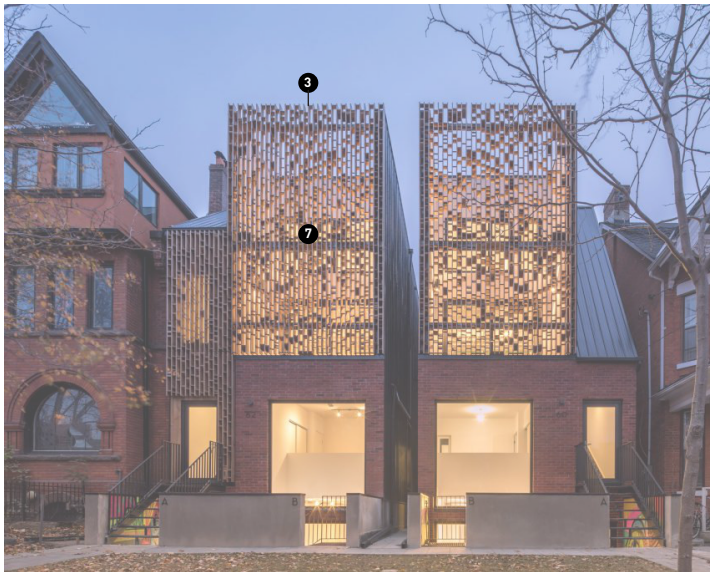
4

EXPRESSION ARCHITECTURALE

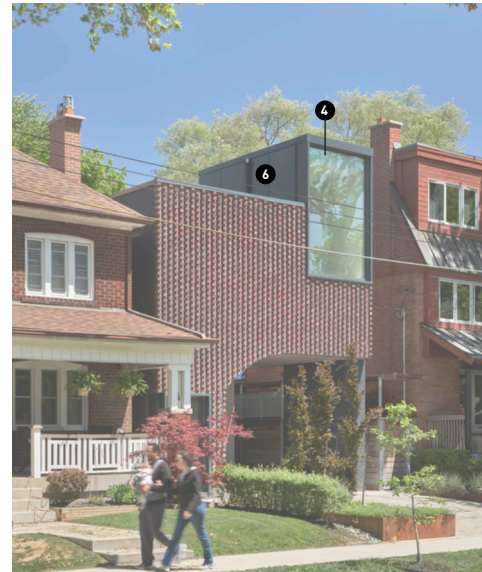
5 L'association de 1 à 3 couleurs, extraites de la palette chromatique de la rue, peuvent varier en tonalités. Parmi ce choix, une seule couleur peut se distinguer de la palette chromatique de référence.

6

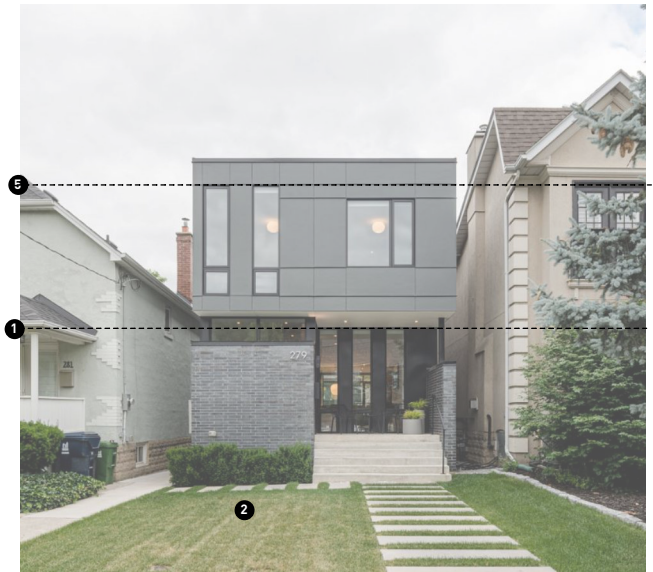
7 Le bâtiment traduit un langage architectural propre à lui-même et reflet de son époque de construction par rapport aux bâtiments adjacents.



Urban town house, Batay-Csorba Architects, Toronto, Ontario (Canada), crédit photo : Batay-Csorba Architects



High park residence, Batay Csorba architects, Toronto, Ontario (Canada), crédit photo : Doublespace photography



Sutherland House, BlackLAB Architectes, Toronto, Ontario (Canada), crédit photo : BlackLAB

NOUVELLE CONSTRUCTION

CAS 2 LOT DE DIMENSION PLUS LARGE OCCUPÉ PAR UN VOLUME PLUS IMPOSANT QUE LES PROPRIÉTÉS ADJACENTES

PARAMÈTRES DE CONCEPTION

IMPLANTATION/VOLUMÉTRIE

Le bâtiment contribue à structurer un alignement de construction dominant à l'échelle de la rue.

1

La modulation de la façade, par un jeu de retraits ou d'avancées, dynamise la volumétrie du bâtiment et participe à alléger son apparence vis-à-vis des bâtiments adjacents.

2

TOITURE

Le type de pente de toit est similaire à l'un ou l'autre des bâtiments adjacents.

3

Lorsque le toit possède un ou plusieurs versants les combles doivent bénéficier d'un apport de lumière naturelle permettant l'aménagement d'un espace de vie intéressant.

4

Le concept de la lucarne peut être réinterprété dans un langage architectural actuel.

OUVERTURES ET ACCÈS

Le rez-de-chaussée peut être largement vitré pour accueillir des commerces ou des espaces communs pour les résidents. Son niveau s'inscrit en continuité avec le rdc d'un des bâtiments adjacents.

L'entrée principale est en retrait de la façade et protégée des intempéries.

Lorsqu'il s'agit d'un bâtiment multi-logements la multiplication des entrées individuelles renforce le lien avec le domaine public et réduit l'effet monolithique.

5

6

7

EXPRESSION ARCHITECTURALE

La répartition des couleurs ou des matériaux utilisés en façade permettent de segmenter la volumétrie du bâtiment pour le rendre moins massif.

Le langage architectural du bâtiment peut exprimer une réinterprétation de l'un ou l'autre des bâtiments adjacents.

8

9



Oben-Flats-Leslieville_Superkul_Toronto_(Ontario)_Canada_c-Superkul



L'Espinau, Quinzhee, Rue-de-l'Espinau, Québec (Canada), crédit photo : 1PX

NOUVELLE CONSTRUCTION

CAS 2 LOT DE DIMENSION PLUS LARGE OCCUPÉ PAR UN VOLUME PLUS IMPOSANT QUE LES PROPRIÉTÉS ADJACENTES

PARAMÈTRES DE CONCEPTION

IMPLANTATION/VOLUMÉTRIE

Le nouveau bâtiment prévoit une articulation spécifique de l'alignement d'implantation de sa façade principale en fonction des bâtiments adjacents.

L'espace de vie extérieur se présente sous forme de loggias plutôt que par des balcons en saillie afin de s'intégrer à la composition de la façade et à la volumétrie du bâtiment.

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Le retrait du bâtiment permet d'aménager une aire de plantations et de verdissement contribuant à valoriser l'espace paysager de la cour avant.

TOITURE

- 1 Un soin peut être apporté au couronnement du toit en utilisant le relief ou l'assemblage du revêtement de façade plutôt que de reproduire une corniche ornementée d'une autre époque de construction.
- 2

OUVERTURES ET ACCÈS

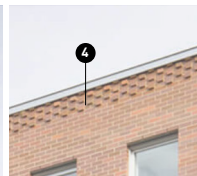
- 4 L'entrée principale est en retrait de la façade et protégée des intempéries.
- La porte de garage est intégrée à l'alignement des ouvertures et utilise une couleur qui se fond avec le mur d'insertion afin de minimiser son impact visuel.

EXPRESSION ARCHITECTURALE

- 5 Les façades s'harmonisent grâce à des matériaux similaires aux bâtiments adjacents ou grâce à l'utilisation de couleurs issues de la palette chromatique prédominante de la rue.
- 6 L'ajout d'un matériau ou d'une couleur différente peut occuper une petite part de la façade de manière à l'agrémenter sobrement.
- 7
- 8



Le Jardinier, ADHOC, Montréal, Québec (Canada), crédit photo : Maxime Brouillet



Inverness, ADHOC, Montréal, Québec (Canada), crédit photo : Maxime Brouillet

NOUVELLE CONSTRUCTION

CAS 2 LOT DE DIMENSION PLUS LARGE OCCUPÉ PAR UN VOLUME PLUS IMPOSANT QUE LES PROPRIÉTÉS ADJACENTES

PARAMÈTRES DE CONCEPTION

IMPLANTATION/VOLUMÉTRIE

Le rez-de-chaussée poursuit l'alignement de construction de l'un ou l'autre des bâtiments adjacents.

Les niveaux supérieurs peuvent être disposés en retrait par rapport au rez-de-chaussée.

La modulation de la façade, par un jeu de retraits ou d'avancées, dynamise la volumétrie du bâtiment et participe à alléger son apparence vis-à-vis des bâtiments adjacents.

TOITURE

1 Lorsque le toit possède un ou plusieurs versants les combles doivent bénéficier d'un apport de lumière naturelle permettant l'aménagement d'un espace de vie intéressant notamment via l'intégration de puits de lumières au toit.

2 Le type de toit peut être similaire aux bâtiments adjacents ou exprimer une variation notamment dans l'inclinaison des pentes, l'orientation du toit et le décalage de l'axe du faîte.

3 Le pignon de la toiture n'est pas séparé du corps du bâtiment pour former une continuité de la façade.

OUVERTURES ET ACCÈS

4 Les proportions des ouvertures peuvent différer de celles des bâtiments adjacents tout en s'alignant avec des éléments de leur façade.

5 L'entrée principale peut être signalée soit par un retrait ou une avancée de la façade soit par sa matérialité.

EXPRESSION ARCHITECTURALE

6 Le choix d'agencer 1 à 3 matériaux suffit pour rehausser l'intérêt architectural d'une façade. La hiérarchisation des matériaux permet d'affirmer la prédominance de l'un d'eux en façade principale.

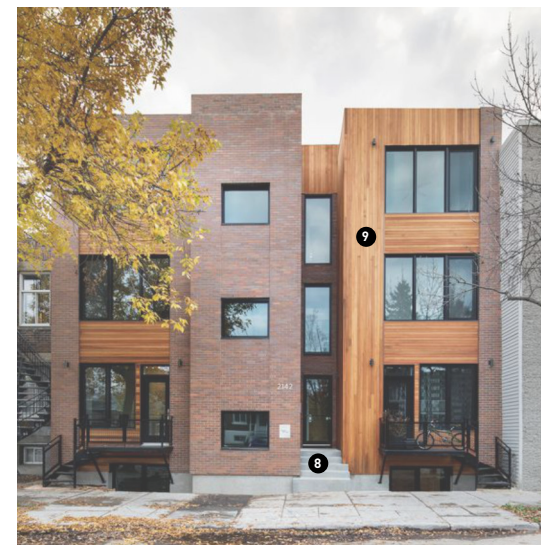
7 L'association de 1 à 3 couleurs, extraites de la palette chromatique de la rue, peuvent varier en tonalités. Parmi ce choix, une seule couleur peut se distinguer de la palette chromatique de référence.



Core Modern Homes, Batay-Csorba Architect, Toronto, Ontario (Canada), crédit photo : Doublespacephotography



Cinque ports street, JD Architectes, Rye (UK), crédit photo : Olivier Perrott



Le Bercy, HOME DEV, Montréal, Québec (Canada), crédit photo : HOME DEV

NOUVELLE CONSTRUCTION

CAS 2 LOT DE DIMENSION PLUS LARGE OCCUPÉ PAR UN VOLUME PLUS IMPOSANT QUE LES PROPRIÉTÉS ADJACENTES

PARAMÈTRES DE CONCEPTION

IMPLANTATION/VOLUMÉTRIE

Le rez-de-chaussée poursuit l'alignement de construction du bâtiment adjacent ou celui qui prédomine dans la rue.

La modulation de la façade, par un jeu de retraits ou d'avancées, dynamise la volumétrie du bâtiment et permet de dégager des espaces de vie extérieurs.

1

2

TOITURE

Le couronnement de la façade est composé de lignes épurées et dépourvues d'ornements.

Le choix du type de toit est libre (à pente ou plat) et peut être une combinaison de plusieurs types sous leur forme d'expression la plus simple.

4

5

OUVERTURES ET ACCÈS

L'accès principal s'inscrit dans un retrait qui dégage un espace d'accueil plus généreux (protégé ou non).

6

EXPRESSION ARCHITECTURALE

Le traitement du rez-de-chaussée peut se distinguer des étages supérieurs par l'une des couleurs ou l'un des matériaux déjà choisis.

7

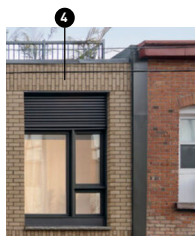
AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Le retrait du bâtiment permet d'aménager une aire de plantations et de verdissement contribuant à valoriser l'espace paysager de la cour avant et, si possible des côtés visibles de la voie publique.

3



Gordon, Quinzhee, Rue des commissaires Est, Québec (Canada), crédit photo : 1Px



Artisan, ADHOC, Villeray, Québec (Canada), crédit photo : Maxime Brouillet

AGRANDISSEMENT

CAS 3 AGRANDISSEMENT DE PETIT GABARIT ET DONT LE VOLUME EST DE DIMENSION SIMILAIRE OU INFÉRIEURE À CELUI DU BÂTIMENT EXISTANT



PARAMÈTRES DE CONCEPTION

IMPLANTATION/VOLUMÉTRIE

L'agrandissement du côté latéral du bâtiment est implanté en retrait de l'alignement de construction.

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

L'agrandissement permet de maintenir des espaces sur le terrain pour le verdissement et les plantations. L'empiètement de l'agrandissement dans une des cours du terrain amène l'intérêt de bonifier l'apport des surfaces végétalisées dans les autres cours lorsque possible.

TOITURE

1 Le type de toit peut être similaire à celui du bâtiment existant et s'agencer grâce à des matériaux de couverture et de couleur semblables à la toiture existante.

OUVERTURES ET ACCÈS

3 Les ouvertures sont de proportions et d'orientations similaires à celles du bâtiment existant et cherchent à poursuivre les alignements dominants de la composition de la façade existante.

EXPRESSION ARCHITECTURALE

4 L'agrandissement réinterprète le langage architectural du bâtiment existant dans une forme épurée. Sa quête de sobriété vis-à-vis le bâtiment existant permet de marquer la prédominance du bâtiment existant. 5



Résidence Dulwich, Nature Humaine, St-Lambert, Québec (Canada), crédit photo : Adrien Williams



371 Vine Chicago Red House, Becker Architects, Chicago, Illinois (USA), crédit photo : Becker Architects

AGRANDISSEMENT

CAS 3 AGRANDISSEMENT DE PETIT GABARIT ET DONT LE VOLUME EST DE DIMENSION SIMILAIRE OU INFÉRIEURE À CELUI DU BÂTIMENT EXISTANT



PARAMÈTRES DE CONCEPTION

IMPLANTATION/VOLUMÉTRIE

Les agrandissements aux étages supérieurs ou hors toit sont placés en recul par rapport à la façade et leur implantation peut être conditionnée par des facteurs spécifiques au site comme par les vues et l'ensoleillement.

Les agrandissements peuvent se juxtaposer directement au bâtiment existant ou se joindre par un petit volume de transition discret.

TOITURE

1 L'agrandissement peut réinterpréter des éléments architecturaux d'ornementation du bâtiment existant tels qu'une corniche épurant ses lignes.

2 Le type de toit peut être similaire à celui du bâtiment existant et s'agencer grâce à des matériaux de couverture et de couleur semblables à la toiture existante.

OUVERTURES ET ACCÈS

3 Lorsque l'agrandissement comprend un accès, son emplacement et son traitement traduit une intention de hiérarchisation avec l'entrée principale du bâtiment existant, de manière à maintenir sa prédominance au sein de la composition d'ensemble.

4

EXPRESSION ARCHITECTURALE

5 Le revêtement de l'agrandissement s'uniformise à celui du bâtiment existant par le choix des mêmes matériaux et/ou par le choix des couleurs de sa palette chromatique.

6



August, Glaimo, Toronto, Ontario (Canada), crédit photo : Doublespace photography



Coolhurst road, Alexander Martin Architects, Londres (UK), crédit photo : Peter Cook

AGRANDISSEMENT

CAS 3 AGRANDISSEMENT DE PETIT GABARIT ET DONT LE VOLUME EST DE DIMENSION SIMILAIRE OU INFÉRIEURE À CELUI DU BÂTIMENT EXISTANT

PARAMÈTRES DE CONCEPTION

IMPLANTATION/VOLUMÉTRIE

L'implantation de l'agrandissement est dicté par le prolongement des lignes de construction du bâtiment existant.

Le petit volume de jonction avec le bâtiment existant est discret grâce au décalage de son alignement par rapport à l'alignement de construction dominant.

TOITURE

- 1 Lorsque le type de toiture diffère du bâtiment existant, un élément de raccord avec la composition de la toiture existante devrait toutefois être repris, tels qu'à travers la quête d'une épaisseur ou d'un alignement commun.
- 2

Lorsque le type de toit est similaire au bâtiment existant, il peut emprunter les matériaux de couverture du bâtiment existant ou utiliser des tonalités de sa palette chromatique.

OUVERTURES ET ACCÈS

- 3 Lorsque l'agrandissement comprend des ouvertures de proportions variables, elles demeurent toutefois alignées avec les grandes lignes de composition de la façade du bâtiment existant.
- 4 L'ajout d'un accès secondaire peut s'insérer dans le petit volume de transition de manière à maintenir l'importance de l'entrée principale du bâtiment existant.

EXPRESSION ARCHITECTURALE

- 5 Le petit volume de jonction peut s'assimiler au revêtement de l'agrandissement.
- 6 Le petit volume de jonction peut aussi préconiser la transparence pour distinguer sobrement le volume d'agrandissement du bâtiment existant. Il devrait prévoir toutefois un élément de continuité avec le type de couronnement du bâtiment existant.
- 7 L'agrandissement peut avoir un revêtement qui se distingue tout en s'unifiant à celui du bâtiment existant en reprenant une tonalité de sa palette chromatique et un motif ou détail de l'assemblage de son parement.
- 8
- 9



Fayerweather St. Residence, Stern McCafferty, Boston, Massachusetts (USA), crédit photo : Stern McCafferty



House on Bracondale hill, Drew Mandel Architects, Toronto (Canada), crédit photo : Drew Mandel Architects

AGRANDISSEMENT

CAS 3 AGRANDISSEMENT DE PETIT GABARIT ET DONT LE VOLUME EST DE DIMENSION SIMILAIRE OU INFÉRIEURE À CELUI DU BÂTIMENT EXISTANT

PARAMÈTRES DE CONCEPTION

IMPLANTATION/VOLUMÉTRIE

Les agrandissements aux étages supérieurs ou hors toit sont placés en recul par rapport à la façade et leur volumétrie peut être conditionnée par des facteurs spécifiques au site comme par les vues et l'ensoleillement.

TOITURE

1 La bordure du toit est dépourvue d'élément à caractère ornemental et cherche à se dissimuler dans la composition du couronnement du bâtiment.

L'agrandissement hors-toit permet des entrées de lumière et d'étendre les espaces de vie à l'extérieur comme l'illustre l'intégration d'une terrasse dans une conception nouvelle de toit mansardé.

OUVERTURES ET ACCÈS

2 La taille, la proportion et l'orientation des ouvertures peut différer de celle du bâtiment existant. Les ouvertures de l'agrandissement s'inscrivent toutefois dans les grandes lignes de composition de la façade existante.

EXPRESSION ARCHITECTURALE

4 Le revêtement de l'agrandissement peut avoir une matérialité en contraste élevé avec celle du bâtiment existant.

6 Le choix libre d'un ou deux matériaux suffit pour rehausser l'intérêt architectural de l'agrandissement et peut différer des matériaux du bâtiment existant.

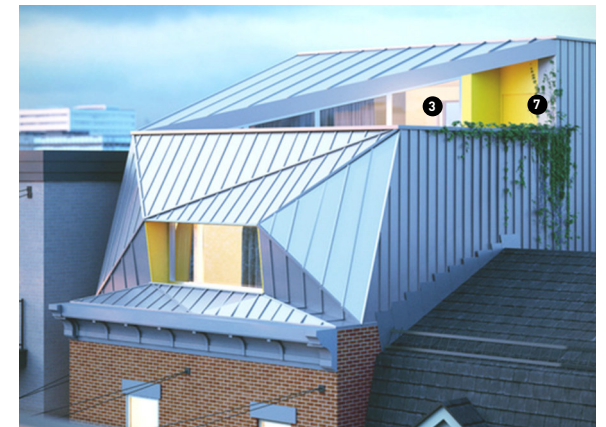
7 L'agrandissement se limite à utiliser 1 ou 2 couleurs qui peuvent différer de la palette chromatique du bâtiment existant.



Belzebuth et Elizabeth, Quinze, 1ère-avenue, Québec (Canada), crédit photo : 1Px



Habitations Waverly, Open Form, Montréal, Québec (Canada), crédit photo : OpenForm



Habitations Waverly, Open Form, Montréal, Québec (Canada), crédit photo : OpenForm

AGRANDISSEMENT

CAS 3 AGRANDISSEMENT DE PETIT GABARIT ET DONT LE VOLUME EST DE DIMENSION SIMILAIRE OU INFÉRIEURE À CELUI DU BÂTIMENT EXISTANT

PARAMÈTRES DE CONCEPTION

IMPLANTATION/VOLUMÉTRIE

L'agrandissement du côté latéral du bâtiment est implanté en retrait de l'alignement de construction.

Les agrandissements peuvent se juxtaposer directement au bâtiment existant ou se joindre par un petit volume de transition discret.

L'agrandissement peut se positionner parallèlement au bâtiment existant ou être décalé.

TOITURE

Le type de toit peut être similaire au bâtiment existant ou exprimer une variation notamment dans l'inclinaison des pentes, l'orientation du toit et le décalage de l'axe du faite.

Le couronnement du bâtiment permet l'entrée de luminosité en introduisant de nouvelles formes de lucarnes.

OUVERTURES ET ACCÈS

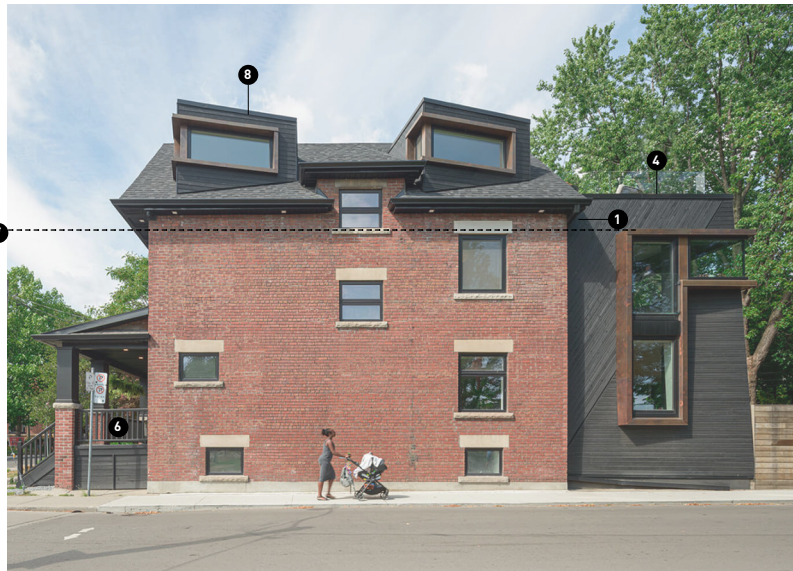
L'entrée peut demeurer à son emplacement originel.

Pour un terrain en coin, la façade de l'agrandissement donnant sur le côté de la voie publique est animé par une répartition d'ouvertures. Celles-ci peuvent s'inscrire dans les grandes lignes de composition du bâtiment existant ou proposer une nouvelle composition. Cela permettra de limiter la présence de murs aveugles dans le paysage de la rue.

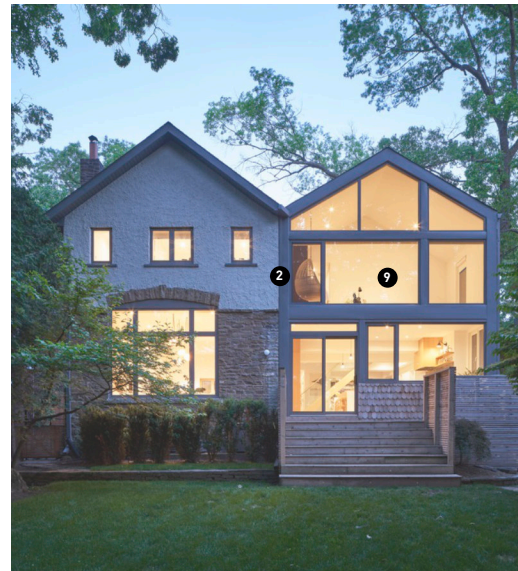
EXPRESSION ARCHITECTURALE

L'agrandissement traduit un langage architectural propre à lui-même et reflète son époque de construction, tel que le reflète la conception d'une construction hors-toit.

L'agrandissement peut se distinguer du bâtiment existant grâce à l'apport de la transparence.



Chalet la petite sœur, ACDF architectures, St-Donat, Québec (Canada), crédit photo : ACDF



Waverly house, Open Form, Montréal, Québec (Canada), crédit photo : OpenForm



Five Square Residence, Lever Architecture, Portland, Oregon (USA), crédit photo : Lever Architecture

AGRANDISSEMENT

CAS 3 AGRANDISSEMENT DE PETIT GABARIT ET DONT LE VOLUME EST DE DIMENSION SIMILAIRE OU INFÉRIEURE À CELUI DU BÂTIMENT EXISTANT

PARAMÈTRES DE CONCEPTION

IMPLANTATION/VOLUMÉTRIE

L'agrandissement peut s'aligner à une des façades du bâtiment existant ou être en retrait.

La hauteur du rez-de-chaussée de l'agrandissement est similaire ou égale à celle du bâtiment existant.

Le petit volume de jonction singulier peut être implanté au sol ou à un niveau supérieur permettant de dégager des vues, des accès à travers le terrain ou d'étendre le milieu de vie à l'extérieur.

TOITURE

Le type de toit est différent du bâtiment existant et son point haut ne le dépasse pas.

OUVERTURES ET ACCÈS

La répartition, la forme, la taille et l'orientation des ouvertures diffèrent de celles du bâtiment existant. L'agencement repose sur le jeu contrasté de leurs proportions et du rapport pleins-vides des façades.

EXPRESSION ARCHITECTURALE

Le petit volume de jonction peut aussi préconiser la transparence pour distinguer sobrement le volume d'agrandissement du bâtiment existant. Il s'assimile aux matériaux et aux couleurs du revêtement de l'agrandissement.

L'agrandissement peut avoir un revêtement qui se distingue du bâtiment existant et peut reprendre un de ses matériaux ou une de ses couleurs.



Bord du Lac House, Henri Cleinge, Dorval, Québec (Canada), crédit photo : Marc Cramer



Chalet la petite sœur, ACDP architectures, St-Donat, Québec (Canada), crédit photo : ACDP



AGRANDISSEMENT

CAS 4 AGRANDISSEMENT DONT LE VOLUME DE 3 À 4 ÉTAGES EST DE DIMENSION PLUS IMPOSANTE ET S'ÉLÈVE LATÉRALEMENT OU EN COUR ARRIÈRE

PARAMÈTRES DE CONCEPTION

IMPLANTATION/VOLUMÉTRIE

Un dégagement minimal peut être prévu entre l'agrandissement et le bâtiment existant.

1

Un plus petit volume de jonction entre l'agrandissement et le bâtiment existant peut être inséré et servir d'accès.

2

La modulation de la façade de l'agrandissement, par un jeu de retraits ou d'avancées, dynamise la volumétrie du bâtiment et le rend moins massif.

3

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

L'agrandissement prévoit un traitement paysager à ses abords extérieurs. Cet aménagement contribue à lier l'agrandissement et le bâtiment existant.

4

TOITURE

Le couronnement du toit peut être souligné sans pour autant imiter une corniche à moulure ou autre éléments décoratifs du bâtiment existant.

5

Le type de toit est similaire au bâtiment existant dans sa forme, ses matériaux de couverture ou ses couleurs.

6

OUVERTURES ET ACCÈS

Les ouvertures de l'agrandissement peuvent être de proportions similaires à celles du bâtiment existant ou suivre un alignement avec celles-ci.

7

Les ouvertures du rez-de-chaussée poursuivent des alignements avec celles du bâtiment existant et des étages supérieurs de l'agrandissement.

8

Les balcons au rez-de-chaussée ou les terrasses de plain-pied devraient être traités comme des entrées principales aux logements.

9

EXPRESSION ARCHITECTURALE

Le volume principal de l'agrandissement reprend le matériau dominant du bâtiment existant et sa tonalité peut varier.

10

Le petit volume de jonction peut être de matériaux ou de couleurs qui diffèrent de la palette chromatique du bâtiment existant.

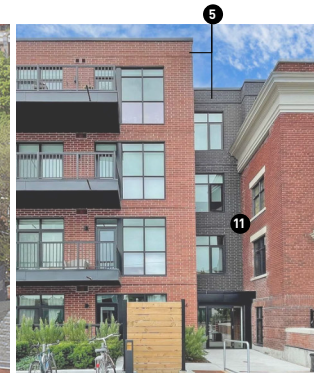
11



Maison Wickam, Immocredit, St-Lambert, Québec (Canada), crédit photo : Immocredit



Sunday School Lofts, Glaimo, Toronto, Ontario (Canada), crédit photo : Adrian Yu



AGRANDISSEMENT

CAS 4 AGRANDISSEMENT DONT LE VOLUME DE 3 À 4 ÉTAGES EST DE DIMENSION PLUS IMPOSANTE ET S'ÉLÈVE LATÉRALEMENT OU EN COUR ARRIÈRE

PARAMÈTRES DE CONCEPTION

IMPLANTATION/VOLUMÉTRIE

L'agrandissement respecte l'alignement de construction du bâtiment existant ou se place en retrait de celui-ci.

1

L'insertion de balcons semi encastés ou en loggias est privilégiée.

2

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

L'agrandissement dégage des espaces pour l'aménagement de sols perméables afin de favoriser une présence végétale dans le paysage urbain.

3

TOITURE

L'agrandissement peut proposer une réinterprétation du toit du bâtiment existant à travers ses matériaux, sa couleur ou sa volumétrie.

4

OUVERTURES ET ACCÈS

L'entrée principale devrait toujours être couverte et en retrait de la rue.

5

Les ouvertures de l'agrandissement peuvent trouver des alignements harmonieux avec le bâtiment existant.

6

Le niveau de l'entrée principale est établi en rapport avec celui du bâtiment existant.

7

EXPRESSION ARCHITECTURALE

Le langage architectural de l'agrandissement peut exprimer une réinterprétation du bâtiment existant (tel qu'en reprenant le dessin des linteaux en pierre ou en variant l'appareillage de la brique)

8

Les matériaux utilisés pour l'agrandissement s'accordent aux finis et à la palette chromatique du bâtiment existant.

9



Résidence du centre communautaire Lauzon, CCM2 architectes, Lévis, Québec (Canada), crédit photo : Richard Bégin



Maison unifamiliale & bureaux, Blanco Architecten, Wienerberger (Belgique), crédit photo : Blanco architecten



AGRANDISSEMENT

CAS 4 AGRANDISSEMENT DONT LE VOLUME DE 3 À 4 ÉTAGES EST DE DIMENSION PLUS IMPOSANTE ET S'ÉLÈVE LATÉRALEMENT OU EN COUR ARRIÈRE

PARAMÈTRES DE CONCEPTION

IMPLANTATION/VOLUMÉTRIE

L'agrandissement respecte l'alignement de construction du bâtiment existant ou se place en retrait.

L'insertion de balcons semi encastés ou en loggias est privilégiée.

Si les balcons semi-encastés ou des loggias sont impossibles, les balcons en saillie ne se projettent pas au-delà de la limite de construction de la façade existante.

TOITURE

Le type de toit (pente ou plat) peut être similaire au bâtiment existant tout en proposant un matériau et/ou une couleur différente.

OUVERTURES ET ACCÈS

Les ouvertures de l'agrandissement ont des proportions différentes tout en poursuivant des alignements du bâtiment existant.

L'étage supérieur ou un élément architectural protège l'entrée principale des intempéries. L'élément de couverture de l'entrée principale reflète le style et les techniques de l'époque de construction.

EXPRESSION ARCHITECTURALE

Le volume principal de l'agrandissement diffère du bâtiment existant soit par son matériau dominant, soit par sa tonalité, ou une combinaison de ces deux variations.

L'agencement d'un ou deux matériaux suffit pour rehausser l'intérêt architectural de la façade et peut différer de celui du bâtiment existant.

L'agencement d'une à deux couleurs assure l'uniformité de l'agrandissement et peuvent différer de la palette chromatique du bâtiment existant.



Jackman House, Superkül, Playter Estates, Toronto (Canada), crédit photo : James Brittain



Rift house, Clinton Cuddington + Piers Cunnington, Vancouver, CB (Canada), crédit photo : Ema Peter

AGRANDISSEMENT

CAS 4 AGRANDISSEMENT DONT LE VOLUME DE 3 À 4 ÉTAGES EST DE DIMENSION PLUS IMPOSANTE ET S'ÉLÈVE LATÉRALEMENT OU EN COUR ARRIÈRE

PARAMÈTRES DE CONCEPTION

IMPLANTATION/VOLUMÉTRIE

L'agrandissement respecte l'alignement de construction du bâtiment existant ou se place en retrait de celui-ci.

La modulation de la façade de l'agrandissement, par un jeu de retraits ou d'avancées, dynamise la volumétrie du bâtiment et le rend moins massif.

Un plus petit volume de jonction entre l'agrandissement et le bâtiment existant peut être inséré et servir d'accès.

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

L'agrandissement libère des espaces de verdissement pour enrichir l'expérience piétonnière. Lorsque possible, la plantation d'arbres peut minimiser l'impact de l'agrandissement.

TOITURE

1 Le type de toit (pente ou plat) peut être similaire au bâtiment existant tout en exprimant une variation du couronnement.

2

3

4

OUVERTURES ET ACCÈS

5 Les ouvertures de l'agrandissement peuvent avoir des formes nouvelles en proposant de poursuivre des alignements avec le bâtiment existant.

7 Le rapport entre les superficies de murs et de surfaces vitrées de la façade de l'agrandissement (rapport pleins-vides) fait écho à celui du bâtiment existant.

EXPRESSION ARCHITECTURALE

6 Le petit volume de jonction peut être de matériaux ou de couleurs qui diffèrent de la palette chromatique du bâtiment existant.

8 L'agrandissement traduit un langage architectural propre à lui-même et reflète son époque de construction en proposant notamment une nouvelle façon de lier le nouveau et l'ancien dans une composition d'ensemble.



408 avenue Laurier, Plateau, Tremblay-Lespérance Architecture, Montréal, Québec (Canada), crédit photo : Alexis Hamel



The grand logan lodge, Pappageorge Haymes Partners, Chicago, Illinois (USA), crédit photo : Aleks Eva

AGRANDISSEMENT

CAS 5 NOUVELLE CONSTRUCTION OU AGRANDISSEMENT DONT LE GABARIT DE 5 À 6 ÉTAGES S'INTÈGRE À UN BÂTIMENT EXISTANT



PARAMÈTRES DE CONCEPTION

IMPLANTATION/VOLUMÉTRIE

La modulation de la façade de l'agrandissement, par un jeu de retraits ou d'avancées, dynamise la volumétrie du bâtiment et le rend moins massif.

Un volume de jonction est prévu entre un nouveau bâtiment et le bâtiment existant.

Le volume de jonction peut permettre d'accueillir une fonction d'accès principal ou secondaire.

TOITURE

- 1 Le type de toit peut être similaire au bâtiment existant dans sa forme ou ses matériaux de couverture.
- 2 Le détail du couronnement peut avoir une matérialité similaire au bâtiment adjacent.
- 3 Le dernier niveau du nouveau bâtiment s'agence avec la toiture du bâtiment existant, par son retrait, sa couleur et son matériau.

OUVERTURES ET ACCÈS

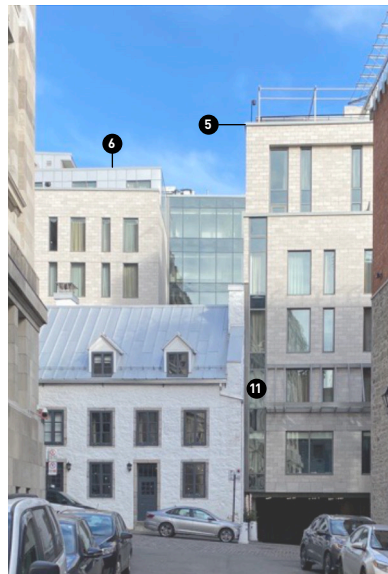
- 4 L'animation du rez-de-chaussée peut être procurée par la générosité des baies vitrées et des accès principaux et secondaires aux logements.
- 5 Le niveau de l'entrée principale est établi en rapport avec celui du bâtiment existant.
- 6 L'entrée principale devrait être couverte et en retrait de la rue.

EXPRESSION ARCHITECTURALE

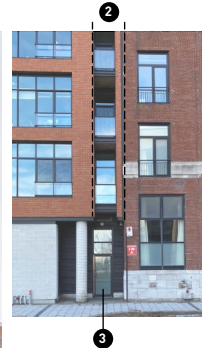
- 7 Le volume principal reprend le matériau dominant du bâtiment existant et sa tonalité peut varier.
- 8 Le petit volume de jonction peut être de matériaux ou de couleurs qui diffèrent de la palette chromatique du bâtiment existant.
- 9
- 10
- 11



Hotel William Gray, BLTA, Montréal, Québec (Canada), crédit photo - Hôtel William Gray



20 rue des sœurs Grises, Cardinal Hardy, Montréal, Québec (Canada), crédit photo : PRAA



AGRANDISSEMENT

CAS 5 NOUVELLE CONSTRUCTION OU AGRANDISSEMENT DONT LE GABARIT DE 5 À 6 ÉTAGES S'INTÈGRE À UN BÂTIMENT EXISTANT

PARAMÈTRES DE CONCEPTION

IMPLANTATION/VOLUMÉTRIE

L'implantation respecte l'alignement de construction du bâtiment existant ou se place en retrait.

L'insertion de balcons semi encastés ou en loggias est à considérer dans la volumétrie.

Les retraits dans le volume de la façade ont intérêt à accueillir des espaces de vie extérieurs.

Le basilaire ou la hauteur du rez-de-chaussée peut être utilisé pour composer un lien visuel avec son contexte.

TOITURE

1 Le couronnement illustre une réinterprétation de la corniche existante dans le bâtiment d'origine.

2 Les derniers niveaux peuvent former un effet de couronnement grâce à leur matérialité.

3

4

OUVERTURES ET ACCÈS

5 Les ouvertures peuvent être de forme ou de proportion différentes, mais doivent suivre un alignement avec celles du bâtiment existant.

6

EXPRESSION ARCHITECTURALE

7 Les matériaux utilisés s'accordent aux finis et à la palette chromatique du bâtiment existant.

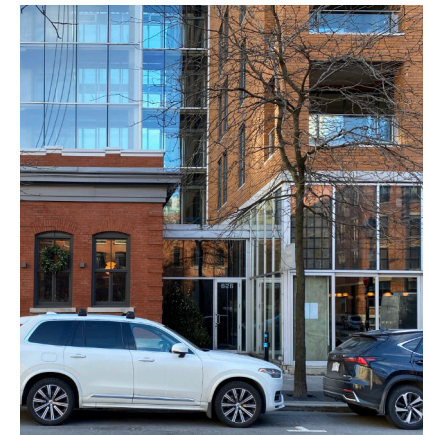
8



New Headquarter extension for gebr, Gmp architekten, Hamburg (Allemagne), crédit photo : Marcus Bredt



Projet Europa, Boutros + Pratte, Montréal, Québec (Canada), crédit photo : PRAA



AGRANDISSEMENT

CAS 5 NOUVELLE CONSTRUCTION OU AGRANDISSEMENT DONT LE GABARIT DE 5 À 6 ÉTAGES S'INTÈGRE À UN BÂTIMENT EXISTANT

PARAMÈTRES DE CONCEPTION

IMPLANTATION/VOLUMÉTRIE

L'implantation respecte l'alignement de construction du bâtiment existant ou se place en retrait.

La modulation de la façade de l'agrandissement, par un jeu de retraits ou d'avancées, dynamise la volumétrie du bâtiment et le rend moins massif.

Un plus petit volume de jonction entre l'agrandissement et le bâtiment existant peut être inséré et former un encadrement de la cour.

TOITURE

Le type de toit (pente ou plat) peut être similaire au bâtiment existant tout en exprimant une variation du couronnement.

OUVERTURES ET ACCÈS

Les ouvertures peuvent avoir des formes nouvelles en proposant de poursuivre des alignements avec le bâtiment existant.

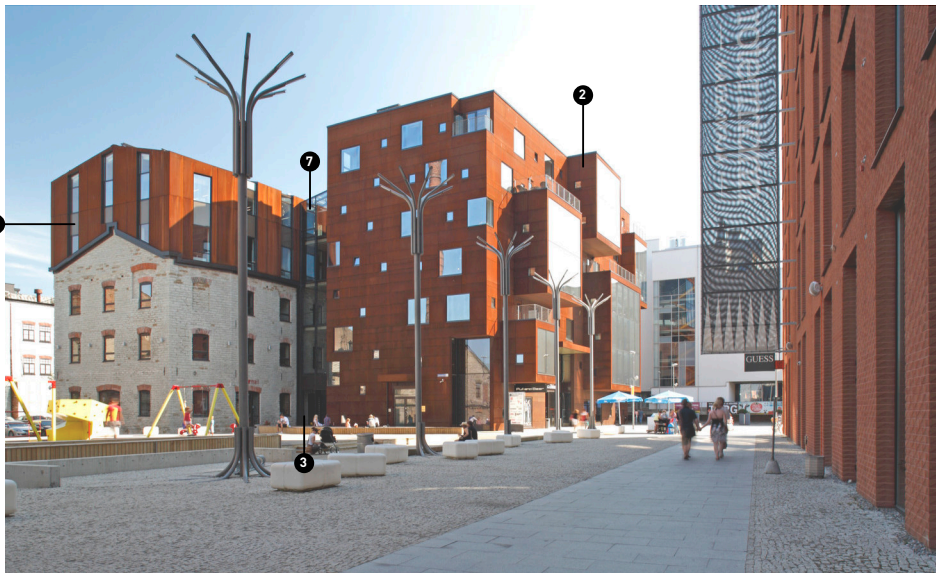
Le rapport entre les superficies de murs et de surfaces vitrées de la façade de l'agrandissement (rapport pleins-vides) fait écho à celui du bâtiment existant.

EXPRESSION ARCHITECTURALE

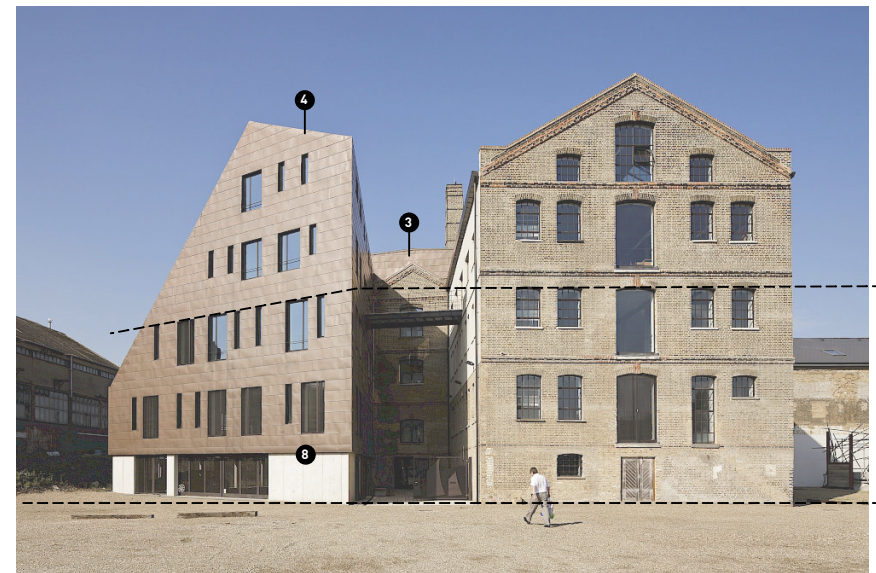
Le petit volume de jonction peut être de matériaux ou de couleurs qui diffèrent de la palette chromatique du bâtiment existant.

L'agencement d'un ou deux matériaux suffit pour rehausser l'intérêt architectural de la façade et peuvent différer de ceux du bâtiment existant.

L'agencement d'une à deux couleurs assure l'uniformité de l'agrandissement et peuvent différer de la palette chromatique du bâtiment existant.



Rotterdam old and new flour storage, HGA, Tallinn (Estonie), crédit photo : Reio Avaste



The granary, Pollard Thomas Edwards, London (UK), crédit photo : Pollard thomas Edwards

AGRANDISSEMENT

CAS 5 NOUVELLE CONSTRUCTION OU AGRANDISSEMENT DONT LE GABARIT DE 5 À 6 ÉTAGES S'INTÈGRE À UN BÂTIMENT EXISTANT

PARAMÈTRES DE CONCEPTION

IMPLANTATION/VOLUMÉTRIE

L'insertion de balcons semi encastrés ou en loggias est à considérer dans la volumétrie.

1

Le basilaire ou la hauteur du rez-de-chaussée peut être utilisé pour composer un lien visuel avec son contexte.

2

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Le nouveau volume dégage des espaces pour l'aménagement de sols perméables afin de favoriser une présence végétale dans le paysage urbain.

3

Les arbres matures et autres composantes végétales sont des conditions importantes du site pouvant conditionner toute implantation.

4

TOITURE

Le type de toit (pente ou plat) peut être similaire au bâtiment existant tout en proposant un matériau et/ou une couleur différente.

5

OUVERTURES ET ACCÈS

Les accès sont protégés des intempéries et leur insertion en retrait dans le volume du bâtiment forme un espace d'accueil.

6

EXPRESSION ARCHITECTURALE

Le nouveau volume diffère du bâtiment existant soit par son matériau dominant, soit par sa tonalité, ou une combinaison de ces deux variations.

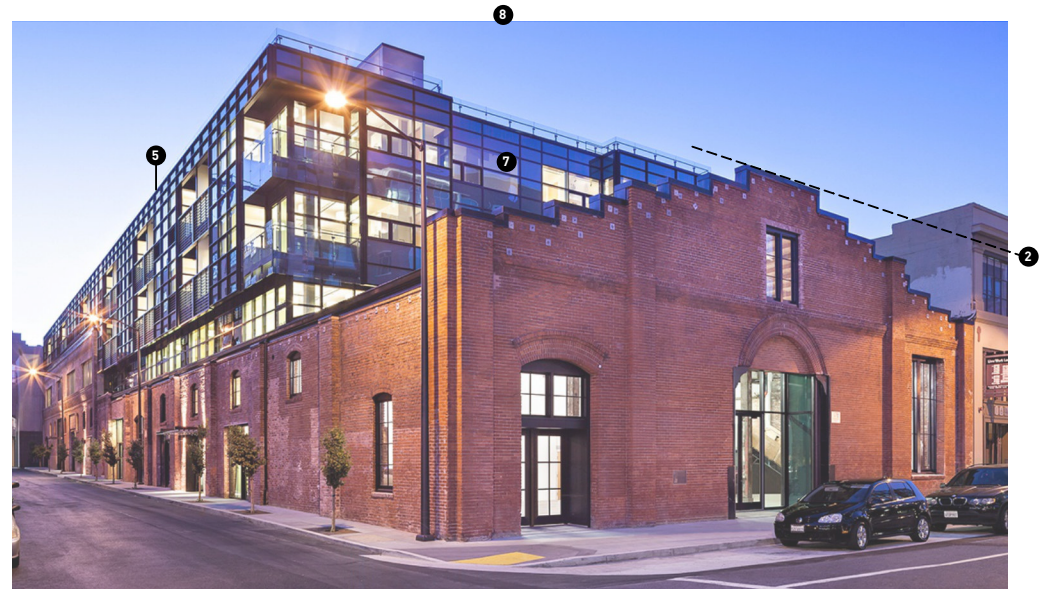
7

Le nouveau volume traduit un langage architectural de l'époque de construction en proposant notamment une nouvelle façon de juxtaposer le nouveau et l'ancien dans une composition d'ensemble.

8



Shutterflats apartment building, Delmulle Architecten, Waregem (Belgique), crédit photo : Johnny Uman



178 Townsend, HKS architectes, San Fransico, Californie (USA), site : Interface engineering

04. GLOSSAIRE

Alignement de construction :

Appareillage : « Façon d'agencer la brique en maçonnerie. »²

Auvent : « Surface en pente, amovible et recouverte de toile, placée en saillie sur un mur, habituellement au-dessus d'une porte, d'une fenêtre ou d'une devanture de magasin, qui protège contre les intempéries. Voir également auvent fixe et marquise. »¹

Balcon en saillie : espace extérieur construit en débord de la façade

Basilaire : « Qui sert de base ou qui appartient à la base d'un organe. »⁴

Combles : « Partie de l'espace intérieur d'un bâtiment située immédiatement sous la toiture et séparée des parties inférieures par un plancher ou une voûte. »⁴

Corniche : « Élément horizontal en saillie (servant à l'écoulement de l'eau et à la décoration) situé au sommet d'un bâtiment ou d'une devanture de magasin ou l'ornement (souvent en plâtre) que l'on trouve au sommet d'un mur autour du plafond d'une pièce. »¹

Couronnement : « Élément décoratif plus long que haut placé au sommet d'une élévation, d'un objet. »⁴

Façade aveugle : Façade dépourvue d'ouverture.

Faîte : « Partie la plus élevée d'un toit, habituellement horizontale; ou élément porteur au-dessus d'un toit. »¹

Linteau : « Pièce horizontale de charpente qui forme la partie supérieure d'une ouverture de porte ou de fenêtre et qui supporte la charge qui se trouve au-dessus. »¹

Loggia : espace extérieur couvert, intégré dans le volume de la façade

Lucarne : « Fenêtre en saillie sur un toit en pente, possédant son propre petit toit. »¹

Motif : « Dessin, ornement, le plus souvent répété, sur un support quelconque. »⁴

Ornementation : 'Art ou manière de disposer des ornements'⁴

Parapet : « Dans un bâtiment, partie d'un mur en saillie au-dessus d'un toit »¹

Parement : « Partie extérieure d'une façade »²

Porche : « Porche d'entrée positionné en retrait de la façade principale d'un bâtiment, de façon à créer un enfoncement dans cette dernière. »³

Pignon : « Portion triangulaire d'un mur sous l'extrémité d'un toit à pignon. »¹

Toit en mansarde : « Toit à versants brisés et dont l'inclinaison de la partie supérieure est plus faible que celle de la partie inférieure; aussi appelée toit à comble brisé particulièrement pour les granges. »¹

1. Lieux patrimoniaux du Canada. [s.d.]. *Conservation du patrimoine : glossaire*.
URL : <https://www.historicplaces.ca/fr/pages/more-plus/glossary-glossaire.aspx>

2. Davidson Cragoe, Carol. (2016). *Comprendre l'architecture*. Éditions Larousse

3. Ville de Montréal. (2021). *Le petit lexique illustré de l'architecture montréalaise*.
URL : <https://montreal.ca/articles/petit-lexique-illustre-de-larchitecture-montrealaise-4566>

4. Larousse. [s.d.]. Ornementation. Dictionnaire Larousse en ligne.
URL : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/ornementation/56526>

**INTÉGRATION ARCHITECTURALE
DANS LES MILIEUX SENSIBLES - PRINCIPES DE DESIGN**
VILLE DE GATINEAU

27 FÉVRIER 2023 (VERSION FINALE)

PROVENCHER ROY